

ANNEXE 2

FICHE DE POSTE

CHARGÉ DE MISSION POUR LE CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS - CASNAV

Poste à mi-temps

Chargé de mission départemental CASNAV pour le département de la Loire

CONTEXTE DU POSTE

Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopérations et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale consiste à accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). Ainsi, les leviers de l'action du chargé de mission s'organisent à partir des axes favorisant la réussite des élèves allophones :

- **L'accueil** de l'élève allophone et de sa famille au sein des écoles et des établissements scolaires dans l'objectif de construire une relation pérenne.
- La réussite de **l'inclusion** nécessitant des pratiques pédagogiques adaptées.
- **L'exploitation des ressources** créées dans le cadre des formations, des regroupements UPE2A en inter-degrés et des groupes de travail et **leur diffusion**.

MISSIONS

Rattaché au rectorat sous l'autorité de l'IA-IPR responsable du CASNAV, le chargé de mission travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe et contribue à la réalisation des objectifs du CASNAV.

Formation et qualification

- Effectuer un suivi et un accompagnement pédagogique des enseignants en UPE2A selon les modalités définies en amont avec le CASNAV ;
- Effectuer un suivi et un accompagnement des coordonnateurs des dispositifs UPE2A ;
- Repérer les besoins de formation des enseignants et participer à la connaissance par les acteurs de l'offre de formation du CASNAV.

Appui aux acteurs pour la réussite des élèves allophones et la sécurisation des parcours scolaires

- Effectuer des bilans linguistiques et scolaires pour les élèves allophones isolés ;
- Conseiller les équipes des établissements du second degré accueillant des élèves allophones isolés ;
- Accompagner les établissements du second degré bénéficiant d'une UPE2A pour la sécurisation des parcours des élèves (construction des parcours d'inclusion, orientation) ;
- Rendre compte de façon régulière selon des modalités convenues à l'avance avec la responsable du CASNAV du suivi des parcours des élèves afin que le CASNAV puisse anticiper les réponses à apporter aux besoins de scolarisation et d'accompagnement des élèves allophones (carte scolaire et moyens dévolus).
- Assurer le suivi du dossier EFIV dans le département de la Loire.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- Bonne connaissance du système éducatif
- Expertise sur les problématiques diverses liées à l'enseignement en contexte plurilingue
- Connaissance des spécificités des besoins et des compétences des élèves allophones et EFIV
- Bonne connaissance des examens du second degré et du DELF scolaire
- Connaissance des enjeux de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones, des EFIV et de l'école inclusive
- Aptitude au travail en équipe
- Autonomie et esprit d'initiative
- Capacités d'analyse et esprit de synthèse
- Maîtrise des outils bureautiques

La détention de la certification FLS et de l'habilitation d'examineur-correcteur DELF est souhaitable.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre 2025. Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble de l'Académie, et plus spécifiquement dans le département de la Loire.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées par courriel avant le 25/06/2025 à l'attention de madame Véronique BOULHOL, IA-IPR de Lettres et responsable du centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs de l'académie de Lyon.

Les candidats pré-sélectionnés seront reçus en entretien le 02/07/2025.